



**Basse-Zorn**

Communauté de communes

BIETLENHEIM - GEUDERTHEIM - GRIES - HOERDT - KURTZENHOUSE - WEITBRUCH - WEYERSHEIM

[www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr)

# L'actualité environnement sur la Basse-Zorn

1<sup>er</sup> semestre 2024



## Information TRI-ste

Les **déchets d'hygiène** se retrouvent malheureusement toujours aussi nombreux dans les bacs de tri...



Outre la question sanitaire, ils ne peuvent être valorisés dans le processus de recyclage, et chaque erreur de tri entraîne un coût supplémentaire de traitement pour la collectivité.

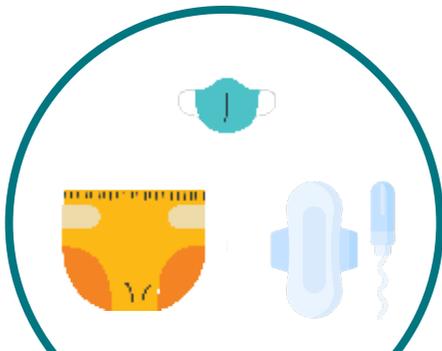
Donc pas de doute, **ils doivent tous** (mouchoirs, essuie-tout, couches, serviettes hygiéniques...) être **jetés dans votre bac d'ordures ménagères** !

**Allons, ce n'est pas si terri-BLEU !**

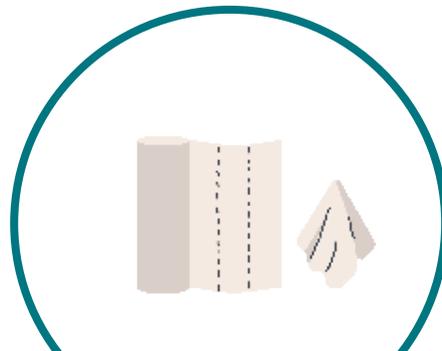
## Dans le bac BLEU, je jette

dans un sac fermé

**les ordures ménagères, dont les déchets d'hygiène**



**ARTICLES D'HYGIÈNE  
(MASQUES, COUCHES,  
PROTECTIONS  
HYGIÉNIQUES...)**



**MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT,  
LINGETTES**



**PETITS OBJETS  
(STYLOS, VAISSELLE CASSÉE,  
BROSSE À DENTS...)**

## Benne « tout venant » ou « encombrants » : stop à l'enfouissement !



TOUT-VENANT  
NON-INCINÉRABLE

Trop souvent utilisée en déchèterie comme la benne où l'on jette tout en vrac sans trier, cette benne est mal connue des usagers et **trop régulièrement mal employée**.

Ce sont plus de **400 tonnes de déchets enfouis par an**. Et pourtant, beaucoup d'erreurs sont identifiées : principalement des sacs fermés, des textiles mais aussi de la terre ou des gravats.

Lorsque les usagers prennent connaissance que les déchets de cette benne seront **enterrés** dans un centre d'enfouissement, ce qui génèrera par ailleurs un suivi sur plusieurs dizaines d'années, les **réactions sont unanimes** : « **il faut arrêter !** ».

**Alors, que doit-on y jeter ?**

**Tout ce qui ne peut être ni recyclé ni valorisé énergétiquement et ...rien d'autre !**

De plus, les coûts de traitement de cette benne ont fortement augmenté ces 5 dernières années entraînant une répercussion sur les tarifs de la redevance incitative.

### Des solutions existent : adoptons les bons gestes

De nouvelles bennes sont progressivement installées en déchèterie pour permettre de détourner toujours plus de matières jusqu'alors enfouies. Il est donc possible de mieux trier :

- le polystyrène,
- le plâtre,
- les grands articles de sport et loisirs,
- les éléments d'agencement (tapis, stores, ...),

et ainsi diminuer les tonnages destinés à l'enfouissement.

**Réduisons l'enfouissement, préservons notre environnement.**

Les bons gestes :

- je trie avant de me rendre en déchèterie,
- je demande conseil aux agents sur place.



## Rappels pour vos passages en déchèterie



**24**  
passages  
/ an

Au-delà,  
les entrées  
supplémentaires  
sont facturées  
**15 €** par  
passage.

Depuis cette année, votre badge d'accès en déchèterie ne se bloque plus au-delà des 24 passages annuels. Les **entrées supplémentaires desquelles vous seriez redevables seront visibles sur votre facture** de la redevance incitative du second semestre.